

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2018

Les membres du conseil municipal, convoqués le 30 janvier 2018 par Vincent DUCREUX, Maire, se sont réunis sous sa présidence le mercredi 7 février 2018 à 20 h 30.

Absents excusés : Estelle BERGER, Anne TISSOT.

I- DECISIONS DU MAIRE

1- Renouvellement bail location terres à M. Thierry DESFONDS

Par décision n°8 du 30 novembre 2017, le bail des parcelles communales n° BR 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 18, 19, 20, 21, 37, 39, 40 d'une contenance totale de 6ha 21a 71ca, louées à M. Thierry DESFONDS pour entretien et épandage a été reconduit pour une nouvelle période de 9 ans renouvelables, soit une valeur locative de 76,53 € / ha / an fixé par l'arrêté préfectoral en vigueur.

2- Prolongation location plateforme ZA Les Chalayes

Suite à la demande de l'entreprise ENGIE INEO en date du 28 novembre 2017, et comme prévu par la convention en date du 26 octobre 2016, par décision n°9 du 6 décembre 2017, le bail de location des parcelles communales cadastrées n° AL 301 et 286 permettant à l'entreprise ENGIE INEO d'entreposer son matériel technique a été prolongé pour une durée de 6 mois aux mêmes conditions que la location initiale, soit une redevance mensuelle de 500 €.

3- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

L'un des véhicules multifonctionnels du parc technique arrivant à bout de course et engendrant des frais à l'entrée de l'hiver, il a été convenu de le remplacer. Le dernier véhicule de marque Bonetti acquis en 2014 donnant satisfaction, le choix s'est porté sur un petit camion de 3,5 T multifonctions de même marque équipé d'une lame de déneigement et d'une saleuse. Après consultation auprès de trois entreprises, c'est l'offre de l'entreprise Dauphiné Poids Lourds qui a été retenue selon le comparatif suivant :

Entreprise	Prix véhicule Bonetti FX 100 HT	Prix lame HT	Prix saleuse HT	Reprise ancien véhicule Linder Unitrac 102 HT
Dauphiné Poids Lourds	75 000,00 €	10 600,00 €	14 500,00 €	25 000,00 €
Savoisienne de véhicules industriels	78 500,00 €	10 600,00 €	15 500,00 €	22 000,00 €
DAGA	77 000,00 €	10 600,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €

II- ENQUETE PUBLIQUE

1- Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Par arrêté préfectoral n°9DDPP2018, une enquête publique est ouverte afin d'autoriser, à titre de régularisation administrative, l'entreprise PREBET ET FILS, 14 rue Pierre Copel, 42 000 SAINT-ETIENNE, à exploiter une unité de traitement de surfaces des métaux sur le territoire de Saint-Etienne.

L'enquête publique se déroule du lundi 5 février au mardi 6 mars 2018.

La commune se trouvant dans le rayon d'affichage de trois kilomètres prévu à l'article 5 de l'arrêté d'ouverture d'enquête, un affichage en mairie de la procédure d'enquête publique est en place depuis le 19 janvier 2018.

Le conseil municipal de chaque commune dont le territoire est atteint par le rayon d'affichage est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DONNE un avis favorable à ce projet d'exploitation.

III- URBANISME

1- Convention avec la communauté de communes des Monts du Pilat

Depuis la mise en service de la médiathèque municipale **Graine de Culture** et des salles associatives, la salle Saint-Rambert n'est plus utilisée comme cela était prévu. Il convient donc de procéder à sa démolition.

L'EPORA, sollicité, ayant confirmé que le dossier de démolition ne relevait pas de sa compétence, la commune peut demander l'aide financière (15% du désamiantage et de la démolition, maximum de 22 500€) de la communauté de communes des Monts du Pilat pour le financement de ce projet estimé à 77 780 € HT comme stipulé dans le projet de convention qui était joint en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le projet de convention et DONNE l'autorisation au Maire de la signer.

2- Démolition de la salle Saint-Rambert

Comme évoqué dans le point précédent, une consultation a été conduite afin de choisir les entreprises procédant au désamiantage et à la démolition de la salle Saint-Rambert.

Après consultation auprès de quatre entreprises, les résultats sont les suivants :

2 entreprises n'ont pas proposé d'offre

DESAMIANPAGE

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
EQUILIBRE ET ENVIRONNEMENT SARL	36 400,00 €	43 680,00 €
SDRTP	88 125,00 €	105 750,00 €

DEMOLITION

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
SARL TP BONNET	41 380,00 €	49 656,00 €
SDRTP	43 212,00 €	51 854,40 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir l'entreprise EQUILIBRE ET ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 36 400,00 € HT pour le désamiantage et l'entreprise SARL TP BONNET pour un montant de 41 380,00 € HT pour la démolition, AUTORISE le Maire à déposer un permis de démolir et DONNE pouvoir au premier adjoint de signer l'autorisation de démolir.

3- Aménagement centre bourg 1^{ère} tranche : choix du bureau d'étude

Lors de sa séance du 6 octobre 2017, le conseil municipal avait autorisé le Maire à lancer une consultation afin de choisir un bureau de maîtrise d'œuvre ayant pour mission d'accompagner la commune dans la première tranche du projet d'aménagement du centre bourg.

Après analyse des offres de 4 entreprises dont le tableau comparatif est joint en annexe, le choix s'est porté sur le bureau SAS SICCC VRD pour un montant de 18 985,39 € HT et un taux de rémunération de 3,80 % sur la première tranche estimée à 496 555,00 € HT.

IV- AFFAIRES FINANCIERES

1- Subvention exceptionnelle amicale des Sapeurs-Pompiers pour un départ en retraite

Lors du départ en retraite d'un Sapeur-Pompier rentré au Centre de Secours avant la départementalisation en 2000, il est de coutume que la commune attribue une allocation versée par l'intermédiaire de l'amicale des Sapeurs-Pompiers.

Cette allocation est calculée en fonction du nombre d'années de volontariat à raison de 2 vacations par année soit 597 € pour le prochain départ d'un Sapeur-Pompier volontaire, ce qui correspond à 39 ans de service x 2 vacations à 7,66 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le versement de cette allocation auprès de l'amicale des Sapeurs-Pompiers

2- Tarifs camping 2018

Suite au remplacement de toutes les bornes du camping municipal et au passage à 10 ampères, ***le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de faire évoluer les tarifs journaliers d'électricité du camping municipal de 4,50 € à 5,50 € à compter du 15 avril 2018.***

V- VOIES ET RESEAUX

1- Extension réseau basse tension chemin de la Rousse

Monsieur le Maire informe que pour des raisons administratives, la délibération est reportée à un prochain conseil municipal.

2- Adressage : dénomination et numérotation des voies communales

Le projet de dénomination des voies en vue du nouvel adressage nécessaire au déploiement du Très Haut Débit (mais aussi pour les services de secours et de livraison) avait été présenté lors de la séance du 30 novembre 2016. Une première liste de propositions de dénominations de voies avait été approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2017. Afin de finaliser ce travail, une liste complémentaire de dénominations et numérotations est proposée.

ADRESSAGE SAINT-GENEST-MALIFAUZ		
DENOMINATION DES VOIES LE 7 FEVRIER 2018		
	dénomination	type d'action dans Guichet Adresse
01	chemin de Barriquand	création
02	chemin de Berthoux	création
03	chemin de Clermondon	création
04	chemin de Jeanmaret	création
05	chemin de la Boëla	création
06	chemin de la Condamine	création
07	chemin de la Croix verte	création
08	chemin de la Digonnière	création
09	chemin de la Gerbodière	création
10	chemin de la Goutte	création
11	chemin de la Palle	création
12	chemin de la Scie du bois	création

13	chemin de la Scie neuve	création
14	chemin de la Scierie	création
15	chemin de l'Oratoire	création
16	chemin de Peycolomb	création
17	chemin de Riocreux	création
18	chemin de Tissot	création
19	chemin de Vazille	création
20	chemin de Véricanjon	création
21	chemin des Céterets	création
22	chemin des Fayettes	création
23	chemin des Fresses	création
24	chemin des Gorges	création
25	chemin des Noisetiers	création
26	chemin des Platières	création
27	chemin des Plats	création
28	chemin du Barrage de Cotatay	création
29	chemin du Bois de l'Ondenon	création
30	chemin du Chatelard	création
31	chemin du Crozet	création
32	chemin du Fanget	création
33	chemin du Grand Garret	création
34	chemin du Moulin des Gauds	création
35	chemin du Queret	création
36	chemin du Verney	création
37	hameau de Pléney	création
38	impasse de la Croix de Mission	création
39	impasse de la Croix Neuve	création
40	impasse de la Forge	création
41	impasse des Combeaux	création
42	impasse des Ecureuils	création
43	impasse des Prairies	création
44	impasse Robinson	création
45	chemin de Bonnechère	création
46	chemin de Chantemerle	création
47	chemin de la Verrière	création
48	chemin de la Scie Vialon	création
49	montée des Babets	création
50	route de Bel Air	création
51	route de Créméat	création
52	route de Jonzieux	création
53	route de la Batie	création
54	route de la Blache	création
55	route de la Chomette	création
56	route de la Combe	création
57	route de la Gamponnière	création
58	route de la Pauze	création
59	route de la Ricamarie	création
60	route de la Scie de la Roue	création
61	route de Magnoloux	création
62	route de Marlhes	création
63	route de Marthezet	création
64	route de Maurianne	création

65	route de Montravel	création
66	route de Pérusel	création
67	route de Pillot	création
68	route de Prébagnon	création
69	route de Saint Romain les Atheux	création
70	route de Saint-Etienne	création
71	route de Valadon	création
72	route des Chomeys	création
73	route des Gauds	création
74	route des Ombres	création
75	route des Tours	création
76	route du Bessat	création
77	route du Bouchat	création
78	route du Château du Bois	création
79	route du Col de la République	création
80	route du Creux du Balay	création
81	route du Sapt	création
82	route du Seuve	création
83	rue de la Passementerie	création
84	rue de l'Etang	création
85	rue de Maisonnettes	création
86	place du 19 mars 1962	création

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les dénominations selon la liste ci-dessus et TRANSMET le fichier à La Poste.

VI-AFFAIRES SCOLAIRES

1- Rythmes scolaires 2018-2019

Dans le cadre de la préparation de l'année scolaire 2018-2019, une enquête auprès des familles des écoles de la République et de l'Etang a été réalisée au mois de novembre 2017 afin de connaître leur positionnement entre le maintien de la semaine scolaire avec 9 demi-journées ou le passage à 8 demi-journées. Alors qu'un projet de questionnaire avec 2 choix possibles (4,5 jours ou 4 jours) avait été initialement proposé par la mairie, le conseil d'école de l'école de l'Etang du 6 novembre 2017 a souhaité rajouter un 3^{ème} choix : une matinée allongée pour les 4 jours. Suite aux réponses des familles, et à la possibilité de cocher plusieurs cases, il est apparu qu'aucune majorité claire ne se dégagait en faveur d'un changement, ce qui a été présenté par courrier aux familles.

Afin d'expliquer la position de la mairie, un conseil d'école exceptionnel a été convoqué le lundi 29 janvier 2018 pour l'école de l'Etang. À l'issue de ce conseil, **le maintien de l'organisation actuelle a donc été retenu.**

De ce fait, les rythmes scolaires actuels sont maintenus à l'identique pour la rentrée 2018-2019, conformément à la loi en vigueur. Une nouvelle consultation des familles sera proposée au cours du 1^{er} trimestre de la prochaine année scolaire.

VII- PERSONNEL COMMUNAL

1- Modification du tableau des effectifs

Pour permettre aux agents municipaux d'évoluer dans leur carrière au sein de la collectivité, **le conseil municipal, à l'unanimité, TRANSFORME le poste suivant :**

-Adjoint technique principal 2^o classe en adjoint technique principal 1^{ère} classe

2- Recrutement d'un agent technique polyvalent

Pour pallier au départ d'un agent technique qui a fait valoir ses droits à mise en disponibilité pour rejoindre l'exploitation familiale, il convient de recruter un agent technique polyvalent. Après une première sélection des candidatures écrites, le jury de recrutement s'est réuni les 19 et 20 janvier dernier afin de procéder aux entretiens de recrutement. Dans l'attente d'une réponse d'un candidat, le choix définitif n'est à ce jour pas encore arrêté.

3- Emplois saisonniers

Comme chaque année, **le conseil municipal CREE 16 emplois saisonniers** (d'une durée de 15 jours) pour faire face au surplus d'activité en saison estivale et pallier au remplacement du personnel en congés (*services techniques, relevés compteurs /service des eaux et camping*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.